



APPEL A CONSULTATION POUR EXPERTS

E-Safe x Lab4impact

Référence de l'appel d'offres : ES-2025

Période de consultation : du 15 Avril au 30 Juin 2025

**Offre à soumettre par courrier électronique à : avant le 09 Avril à 23h59
à rabat@freiheit.org**

1 A propos du projet

1.1. Contexte

À l'ère du numérique, l'essor des technologies et de l'intelligence artificielle (IA) soulève des enjeux majeurs liés à l'éthique, à la confidentialité des données, à la désinformation et à la liberté d'expression. L'absence de connaissances approfondies sur ces sujets expose les individus à des risques croissants en matière de sécurité numérique et de manipulation de l'information.

Dans ce contexte, il est crucial de renforcer la littératie numérique et d'encourager une utilisation responsable des outils technologiques. L'éducation aux cadres juridiques et aux bonnes pratiques en matière d'IA et de plaidoyer numérique devient ainsi une priorité pour garantir un engagement citoyen éclairé et efficace.

1.2. Description du projet

Le programme Esafe x Lab4impact vise à doter les jeunes professionnels et activistes de 25 à 35 ans des compétences nécessaires pour naviguer de manière critique et sécurisée dans l'environnement numérique. Il propose une série de formations interactives, comprenant des sessions en ligne, des bootcamps intensifs et des ateliers de co-création, afin de :

- Renforcer la compréhension des implications éthiques et légales des technologies numériques.
- Développer des stratégies de plaidoyer adaptées aux défis du numérique.
- Lutter contre la désinformation et promouvoir un usage responsable de l'IA.

Dans cette optique, un formateur expert sera recruté pour accompagner les participants dans l'acquisition et l'application de ces connaissances, en assurant un encadrement technique et méthodologique tout au long du programme.

2 A propos de la consultation

Les formateur.ice.s recruté.e.s auront pour mission d'accompagner les participants dans le développement de leurs compétences en matière d'éthique numérique, d'IA et de plaidoyer, à travers le programme structuré en trois phases :

- **Formation en ligne** : Sessions préparatoires sur les enjeux éthiques et légaux liés aux technologies numériques.
- **Bootcamps en présentiel** : Ateliers intensifs pour approfondir les connaissances et développer des stratégies concrètes de plaidoyer.
- **Rédaction du livret et mentorat** : Synthèse des apprentissages sous forme d'un guide pratique co-rédigé avec les participants.

Important à noter : il revient au formateur de présenter, concrètement, le contenu des activités proposées.

2.1. Activités, Rôles et livrables

Afin d'atteindre les objectifs de la mission, l'équipe de formation est amené à réaliser les activités ci-dessous :

2.1.1. Phase 1 : Phase en ligne

- Rôles

R1 : Le formateur devra concevoir et animer une série de trois modules thématiques en ligne :

- *Module 1 : IA, éthique numérique et liberté d'expression*
 - Introduction aux enjeux de l'IA et des technologies numériques.
 - Exploration des pratiques éthiques et des limites juridiques dans les espaces publics et numériques.
- *Module 2 : Sécurité numérique et protection des données*
 - Compréhension des droits numériques et des obligations légales en matière de protection des données.
 - Analyse des nouvelles lois et de leur impact sur la liberté d'expression et le droit à l'information.
- *Module 3 : Plaidoyer numérique et lutte contre la désinformation*
 - Développement de la pensée critique face aux fake news et à la manipulation de l'information.
 - Utilisation des outils de fact-checking et stratégies de plaidoyer en ligne.

R2 : Le formateur devra élaborer un quiz d'évaluation pour mesurer la compréhension des participants sur les notions abordées.

- Livrables

L1 : Présentation PowerPoint et support pédagogique détaillé de 3h pour chaque module de formation.

L2 : Elaboration d'un rapport de formation avec les résultats de l'évaluation.

2.1.2. Phase 2 : Bootcamp en présentiel

- Rôles

R1 : Le formateur devra animer un bootcamp de 3 jours du 01 au 04 Mai 2025, sur les thématiques suivantes, entre autres :

- Éthique de l'IA et liberté d'expression : Défis éthiques et cadre juridique.
- Confidentialité et sécurité des données : Protection contre les risques numériques.
- Désinformation et plaidoyer numérique : Partage responsable de contenu et lutte contre les fausses nouvelles.
- L'IA dans la société et sur les lieux de travail : Impact sur différents secteurs.
- Cadres juridiques du plaidoyer : Gérer la censure, l'activisme numérique et le droit de grève.

R2 : Le formateur devra suivre l'élaboration d'un premier draft du guide « Éthique de l'IA et plaidoyer numérique » de manière collaborative avec les participants

- [Livrables](#)

L1 : Le partage des présentations des formations et exercices.

L2 : Elaboration du plan du guide « Éthique de l'IA et plaidoyer numérique »

2.1.3. Phase 3 : Guide « Éthique de l'IA et plaidoyer numérique »

- [Rôles](#)

R1 : L'expert devra un bootcamp de 3 jours du 29 Mai au 01 Juin 2025 afin d'organiser de manière collaborative avec les participants le contenu du guide.

R2 : L'expert devra rédiger le guide au complet et le modifier sur la base des feedbacks des partenaires du projet.

- [Livrables](#)

L1 : Partage du premier draft du guide « Éthique de l'IA et plaidoyer numérique »

L2 : Le guide final et complet « Éthique de l'IA et plaidoyer numérique »

3 A propos de l'offre

Le projet est ouvert à **un formateur.ice ou plusieurs formateur.ice.s**, qui aura pour rôle d'assurer le bon déroulement du projet et la réussite de son exécution au complet ou de ses différentes phases distinctes.

3.1. Profil du consultant principal

Les **formateur.ice.s**, postulants doivent avoir une expérience avérée en sécurité numérique, IA et son éthique ou plaidoyer numérique et répondre aux critères ci- dessous :

- Être marocain ou résident au Maroc ;
- Avoir un statut légal d'entreprise ou d'auto-entrepreneur ;
- Minimum 5 ans d'expérience en éthique de l'IA, cybersécurité, plaidoyer numérique ou formation en technologies émergentes ;
- Bonne maîtrise des réglementations sur la liberté d'expression, la protection des données et les droits numériques ;
- Capacité à concevoir et animer des formations interactives, en ligne et en présentiel, adaptées à un public diversifié ;
- Aisance dans la production de guides pratiques en Anglais et en Français ;
- *Une expérience en plaidoyer digital serait un atout.*
- *Le postulant peut également composer un dossier de plusieurs formateurs qui assureront différentes phases.*

3.2. Offres attendues

L'évaluation sera conduite comme suit :

- **Offre méthodologique** : (50%) décrit la méthodologie et la démarche proposée pour la réalisation de la prestation globale (ou les prestations en phases distinctes) et garantir la fiabilité des résultats en faisant preuve de qualité et de créativité d'outils.
- **Offre financière** : (50%) décrit le coût total (avec détail de coût journalier) de la prestation avec toutes les taxes comprises (TTC, avec TVA détaillé) et les modalités de paiement
- **Dossier d'expertise** : (20%) décrit la Pertinence de l'expérience professionnelle :

- Une présentation sur l'expérience du formateur ou l'équipe de formation en matière de réalisation des prestations similaires (notamment par rapport à chaque membre)
- Au moins 2 références signées et cachetées dans des missions similaires.
- CV détaillé de l'équipe de formation

Les frais qui seront pris en charge sont:

- Les honoraires sur la base des journées de formation et d'élaboration des livrables (évalué par l'équipe de projet)

Le paiement peut être effectué soit :

- A la remise de chaque livrable et présentation de facture correspondante, sur la base du devis préalablement approuvé
- A l'accomplissement du projet sous présentation d'une seule facture au plus tard 2 semaines après l'achèvement du projet.

Important à noter : Le projet sera concédé à l'équipe soumissionnaire qui aura proposé le prix le moins disant, atteignant ou dépassant le niveau d'acceptation technique. La capacité technique est évaluée en fonction de la manière dont les services proposés sont jugés conformes aux spécifications techniques minimales établies dans la présente demande de proposition.

3.3. Constitution et dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit inclure les éléments ci-dessous séparés :

- Un dossier d'expertise
- Une offre méthodologique
- Une offre financière

Le dossier complet de candidature doit être envoyé par e-mail, sous l'objet « TDR ES 2025 », à l'adresse suivante : rabat@freiheit.org. Toute offre parvenue après la date limite indiquée sera considérée comme irrecevable. Tout soumissionnaire souhaitant obtenir des informations complémentaires sur les termes de référence peut nous contacter sur la même adresse.

4 Termes et conditions

Seuls les dossiers remplissant les critères ci-dessous seront éligibles à l'évaluation :

- La présentation des trois éléments précités correspondant à la candidature dûment remplie avec des informations complètes et exactes conformément aux dispositions de la présente demande.
- L'envoi de la candidature en pièce jointe par courrier électronique (tout soumissionnaire qui ajoute une autre adresse électronique de l'un des partenaires dans sa proposition de fournisseur de services sera disqualifié).
- L'indication des coordonnées complètes pour contact avec au minimum :
 - Nom de la société (et de son représentant légal)
 - Adresse physique et électronique
 - Le numéro de téléphone
 - Numéro d'enregistrement du soumissionnaire
 - L'Identifiant fiscal
 - Toute autre information pertinente.
- Les partenaires du projet se réservent le droit de choisir et de négocier avec les soumissionnaires à leur entière discrétion. Les soumissionnaires seront habilités à présenter

des propositions concurrentielles et à mettre fin aux négociations sans engager leur responsabilité. Les partenaires du projet se réservent également le droit de rejeter toute proposition reçue sans explication et ignorer toute déviation aux exigences.

- Toutes les réponses à la présente demande de proposition deviennent la propriété des partenaires.
- Les partenaires sont en droit de n'accorder qu'une partie des activités décrites dans la demande ou faire plusieurs adjudications de contrat en fonction des besoins.